

COMPTE RENDU COMPLET CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2013

Date de la convocation : 12 mars 2013

Secrétaire de séance : Monique FALIERES

Ouverture de séance 18h34 par Mr le Maire

Quorum étant atteint la séance peut commencer.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - BISSO - CARIVEN - EMERAS - FALIERES - MERILLOU - PATTI - NOEL - PETIT - BRAUD - COULOUMIERS - BROCHADO - PRADEL - MULKAY - RIOU - ROUBENNE - MEYER - LUMEAU - ANDRAU - CESSSES

Absents et excusés :

Mmes et M.- VACHER - LASCROUX - MAUSSERVEY- RAFFIER - ASSAL - BERGOUGNIOU - ARDERIU (A partir du point 10)

Procurations :

Mme VACHER donne procuration à Mr DAUVEL

Mme MAUSSERVEY donne procuration à Mme PATTI

Mr RAFFIER donne procuration à Mme FALIERES

Mr ASSAL donne procuration à Mr PRADEL

Mr BERGOUGNIOU donne procuration à Mr LUMEAU

Mr ARDERIU donne procuration à Mme ANDRAU (A partir du point 10)

Arrivée de Mme BROCHADO à 18h50

Départ de Mr ARDERIU à 20h25, il donne procuration à Mme ANDRAU

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CM DU 19 FÉVRIER 2013

Voir documents joints.

Mme ANDRAU signale que par rapport au point 6, Monsieur le Maire faisait partie de la majorité qui a vendu l'école à La Poste.

Mr ROUBENNE signale qu'il y a une faute d'orthographe p.3

POUR23

CONTRE4 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDIERIU)

ABSTENTION0

2. DECISIONS DU MAIRE

Je vous rappelle qu'en application des délibérations du 28 mars 2008 et du 23 juin 2008 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), j'ai été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

2013-6 du 19 février :

Réalisation et impression du journal municipal « Salvetat Infos » - PS 12 014

Montants :

Option 1 (Flip-book) : 406 € HT soit 485.58 € TTC

Option 2 (impression sur papier recyclé) : 17 294 .00 € HT soit 20 683.62 € TTC

Montant total : 17 700.00 € HT soit 21 169.20 € TTC

2013-7 du 19 février :

Avenant n°4 au contrat de restauration concernant la fourniture des goûters pour la micro crèche « Chapi-Chapo »

Cet avenant s'applique à compter du 4 mars 2013

2013-8 du 19 février :

Convention de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé.

Construction d'une passerelle sur l'Aussonnelle.

Le montant total est de 1 365.00 € HT, soit 1632.54 € TTC.

3. JURY D'ASSISES

Conformément à la loi du 28/07/78 portant réforme de la procédure pénale sur le jury d'assises et du code de procédure pénale, il convient de procéder au tirage au sort de 15 jurés, à partir des listes électorales, en vue de former le jury d'assises 2014.

La ville de la Salvetat devra procéder au tirage au sort de 15 jurés, ces personnes devront être âgées au moins de 23 ans au 1er janvier de l'année où ils doivent siéger, ce qui exclut les électeurs nés à compter du 1er janvier 1991, et adresser la liste des noms tirés avant le 15 avril 2013 au secrétariat greffier à la Cour d'Appel de Toulouse.

Pas de vote

4. EMPLOIS SAISONNIERS

Arrivée de Mme BROCHADO

Monsieur le Maire demande l'autorisation de recruter des saisonniers pour cet été afin de décharger les services.

– 2 personnes pour les services administratifs pendant 3 semaines

– 3 personnes pour les services techniques et espaces verts pendant 3 semaines.

Les modalités de remplacement seront mises en place par service en fonction du planning des départs en congés.

Mr LUMEAU demande comment se fait le recrutement. Par quel biais ?

Mr le MAIRE répond que le service des ressources humaines recense les candidatures, le point emploi est également informé. Il rappelle les règles de recrutement : avoir plus de 18 ans révolu et au maximum deux embauches.

Mr CESSÉS intervient « je vote pour cette mesure en posant une réserve. En effet, je sollicite l'équipe municipale afin de veiller à un encadrement adapté pour ces emplois saisonniers. Je répète mes propos des années passées, mais chaque année des salvetains observent des saisonniers livrés à eux-mêmes dans la commune. Gêné par ces perpétuelles remarques, je vous demande d'avoir une attention particulière pour nos jeunes ».

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Voir document joint.

Mr CESSÉS signale que le délai de 5 jours pour examiner le budget est un peu court.

Mr le MAIRE répond que c'est le délai réglementaire.

Mr CESSÉS intervient « Les comptes administratifs 2012 sont bien à l'image de la gestion communale. Notre commune stagne voire régresse alors que nos voisins innovent et rénovent leurs communes. Nos charges de fonctionnement (5 408 080 €) s'enlisent, plombées par des charges de personnel qui la composent à plus de 53%. Un autre important grief est l'absence totale de mesure d'économie, nous sommes en période de crise en France mais ne semble-t-il pas sur la commune. Les importantes charges que génère votre gestion entraînent un appel de recettes de fonctionnement considérable pour ces temps difficiles, 6 079 947 € pour mémoire.

Les dépenses d'investissement 2012 (4 375 139 €) ont subi une augmentation de 52 % par rapport à l'année dernière. Cette hausse spectaculaire est associée aux recettes d'investissement sur le même exercice (4 381 189 €), qui elle-même grimpe depuis 2011 de 64 %. L'explication très personnelle à cette subite dynamique est vraisemblablement l'approche des futures élections municipales et la nécessité de se faire valoir : les investissements 2012 se percevront en 2014. Néanmoins, cette étonnante envolée est soutenue à plus de 36 % par l'injection d'un nouvel emprunt. Les emprunts et dettes pour l'exercice 2012 ont comme répartition totale générale de la valeur nominale 6 076 345 €, valeur que je qualifie de trop importante en période de crise.

Je signale comme en 2011 la même dérive de gestion relative aux engagements de la commune à garantir des emprunts à de riches promoteurs pour la somme de 6 362 434 € pour 2012. Ce signe fort qui avantage des grands groupes immobiliers est pour moi à proscrire. Mr le Maire, vous enveloppez habilement l'obligation de bétonner la commune qui nécessite ces garanties d'emprunt par la loi SRU. C'est un mensonge qui se démontre par les chiffres : en 2012 seulement 184 logements sociaux sont recensés soit seulement 6.29 % du quota, ce qui est très loin des 25 % à atteindre. Ces garanties d'emprunt sont là uniquement afin de favoriser la sur-urbanisation de la commune et non pas le social qui vous sert juste de prétexte. »

Intervention de Mr EMERAS : « Vous vous penchez aujourd'hui de nouveau sur les finances de notre commune pour délivrer votre analyse du compte administratif pour 2012, assortie de vos habituels commentaires.

Une fois de plus, entre autres considérations, vous dispensez devant cette assemblée des leçons de bonne gestion communale.

Au plan de l'investissement, Il semble que vous n'établissez toujours pas le lien entre les nouveaux équipements, leur coût d'entretien et le personnel nécessaire à leur bon fonctionnement. C'est plutôt surprenant pour un élu qui se veut responsable et n'hésite pas à accuser l'équipe en place d'inconséquence et d'absence de vision à long terme.

Vous ne vous laissez pas de critiquer les dépenses de fonctionnement, que vous jugez excessives.

Pour étayer votre point de vue, vous alignez comme les soldats de plomb de votre campagne pour les municipales les dépenses de personnel (toujours trop nombreux selon vos critères) et les autres coûts liés au bon fonctionnement du service public.

Votre approche budgétaire est orientée de manière quasi-exclusive vers des économies fondées sur la réduction des effectifs du personnel communal et des services publics.

Comme les chiffres contredisent vos annonces, vous attribuez les résultats obtenus en matière de maîtrise des dépenses à l'idée que l'équipe municipale aurait suivi les conseils que vous dispensez. Rassurons-nous, on ne vous a pas attendu pour appliquer les règles de prudence budgétaire et adopter des solutions efficaces en vue d'optimiser les coûts de fonctionnement ! Et ceci sans donner nécessairement des « coups de rabot » aux services rendus à nos concitoyens.

Que votre lecture du budget soit orientée par vos choix idéologiques, cela n'a rien de choquant. Ce n'est que l'expression de votre adhésion à un modèle socio-économique qui a fait ses preuves. Il suffit de regarder la situation financière, économique et sociale de notre pays, après 17 années de gouvernance par vos maîtres à penser et alliés politiques, pour mesurer l'efficacité prouvée et la fiabilité des méthodes que vous préconisez.

Néanmoins, bien que militant pour une réduction drastique du poste dépenses de fonctionnement, vous continuez à faire assurer vos formations d'élus par un prestataire privé, le coût de ces prestations restant à la charge de la commune.

C'est votre droit.

Mais en persistant dans cette option, vous continuez de mépriser superbement l'ATD qui dispense des formations au moins équivalentes et parfaitement adaptées à nos besoins d'élus, sans aucun surcoût pour la collectivité. Le privé reste au coût du privé ! Quand on prêche l'économie, on commence par balayer devant sa porte...

Quand vous n'avez pas d'élément concret à présenter, plutôt que d'apporter une contribution efficace et argumentée à la réflexion commune, vous préférez exhiber des chiffres et des appréciations altérés par une fièvre électoraliste persistante.

Faute d'élément concret, vous affichez des inquiétudes obscures que vous déversez en direction des administrés, prédisant pour chaque nouvelle échéance budgétaire un cataclysme financier, qui n'apparaît que dans vos discours et vos écrits, comme si vous aviez élaboré un quelconque calendrier maya .

La réalité financière s'analyse par les chiffres et non par des impressions. Le seul calendrier utile est celui de l'exécution budgétaire.

Quand vous évoquez les garanties d'emprunt, c'est pour resservir un discours formaté qui ignore les réalités des obligations qui incombent à une municipalité responsable et soucieuse d'appliquer la loi.

Vous n'avez toujours pas remarqué que ces garanties n'étaient pas prises en compte dans le ratio d'endettement des communes, puisqu'elles correspondent à un risque garanti par les logements eux-mêmes.

Ce n'est pas moi qui vous le dis, ce sont les instructions de la comptabilité publique.

Le seul risque bien réel serait qu'un élu potentiel, dépourvu de vision d'avenir, accède aux responsabilités et décide de ne pas se conformer à la loi en abandonnant la construction de logements sociaux.

Que vous soyez en désaccord avec la politique de la majorité municipale, ça peut sembler légitime eu égard à vos opinions affichées, mais les moyens que vous employez pour tenter d'exister dépassent parfois les limites de l'acceptable.

Non content de maltraiter les chiffres, vous agitez des fantasmes comme celui des comptes occultés ou falsifiés et autres leurres pour travestir la simple réalité.

De tels propos, absurdes et mensongers, sont insultants pour l'ensemble de l'équipe municipale, que vous tentez vainement de salir par vos insinuations.

Ce langage dépasse le cadre du débat politique et révèle une suspicion inqualifiable et totalement infondée envers les personnels administratifs, qui ont veillé et continuent à veiller avec rigueur et intégrité à la bonne santé de nos finances.

Il est inadmissible que, pour masquer ses propres insuffisances, un élu s'abrite derrière des attaques diffamatoires envers une administration communale dont chacun connaît la grande compétence et l'engagement dans sa mission de service public.

Votre vision du genre « ancien régime » d'une administration qui serait soumise au bon vouloir d'élus tout-puissants et serait prête à se livrer à toutes les compromissions pour leur complaire résume bien votre profonde méconnaissance du fonctionnement de notre commune.

C'est affligeant et peu rassurant pour les électeurs et les personnels communaux qu'un candidat à la mairie se présente dans cet état d'esprit.

Épargnez nous et épargnez aux électeurs des démonstrations et considérations financières qui révèlent seulement votre grande méconnaissance des règles comptables applicables aux collectivités.

Je ne vous fais pas grief de ne pas maîtriser le sujet, j'en connais bien la difficulté.

La matière est tout simplement précise ne laisse pas de place à l'improvisation et encore moins aux interprétations fantaisistes.

Vous voulez faire des finances un de vos chevaux de bataille, n'en faites pas un cheval boiteux...

Pour ma part, je ne vous ferai pas l'outrage de mettre en doute votre bonne foi dans vos démonstrations. Je laisse ceci à l'appréciation de chacun. Je m'en tiens aux seuls éléments réellement vérifiables, sans parti pris ni affichage politicien.

Si vous voulez parler finances, vous vous devez et devez aux électeurs de savoir de quoi vous parlez. »

Il ajoute que le compte administratif ne prend pas en compte la dette garantie dans les ratios.

Mr MULKAY rappelle que sur la dette, il ne faut pas prendre en compte le nominal mais le capital restant dû.

Mr CESSSES ajoute qu'il ne voulait pas blesser qui que ce soit mais il reste opposé à la gestion communale et notamment à la pratique de la sur urbanisation qui lui semble totalement liée au montant de la dette garantie.

Mlle MEYER signale que la ville se porte caution essentiellement pour les bailleurs sociaux et non pas pour les promoteurs privés.

Mr CESSSES répond que la montée en garantie de la commune ne concerne pas que le logement social.

Mr le MAIRE rappelle que selon la réglementation, nous ne pouvons garantir que les organismes HLM, pour lesquelles le Conseil Général et la Caisse des Dépôts interviennent.

Il constate qu'en tout état de cause Mr CESSSES ne veut pas de logement social alors que ce système permet à de nombreuses familles d'accéder à la location ou à la propriété.

A ce jour, nous avons un retard de 380 logements par rapport au 20 % et quoi qu'il en soit notre politique sera de construire du logement social sur la commune. Que Mr CESSSES n'ait aucune crainte, en cas de défaillance d'un organisme, la ville récupèrera le patrimoine cautionné.

Mr CESSSES répond que la commune se cache derrière la loi SRU pour sur urbaniser.

Mr ARDERIU demande des précisions quant à la page 93, relative à l'état du personnel.

Le DGS répond que dans le tableau des effectifs ne figurent que les titulaires, non les vacataires.

Mr ARDERIU demande également pourquoi en page 97 ne figurent pas les contributions au SMEA 31.

Mr CHAGNIOT répond qu'il n'y a pas de versement ni de contribution de la commune auprès du SMEA. Les recettes de ce syndicat sont constituées par la taxe d'assainissement.

Mr ARDERIU demande s'il existe un seuil à ne pas dépasser pour financer l'investissement, s'il n'y a pas de possibilité de diminuer les impôts.

Mr MULKAY répond que la commune a des capacités d'autofinancement et d'épargne importants. Cela permet de mettre en place des réserves pour l'investissement de façon à financer de grands projets tous les deux ans sans toucher à la fiscalité et à l'emprunt.

Mr le MAIRE souligne que nous sommes vigilants en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement générées par l'investissement. C'est la raison pour laquelle nous établissons des échéanciers sur l'investissement de façon à cibler des grands projets en fonction de nos capacités financières.

Sortie de Mr le MAIRE.

POUR22

CONTRE1 (M.CESSSES)

ABSTENTION4 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDIERIU)

6. COMPTE DE GESTION 2012

Voir document joint.

POUR24

CONTRE0

ABSTENTION4 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDIERIU)

7. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012

Voir document joint.

POUR24

CONTRE0

ABSTENTION4 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDIERIU)

8. BUDGET PRIMITIF 2013

Voir document joint.

Mr ARDERIU demande à quoi est due la baisse du produit des services.

Mr EMERAS répond que sur les deux dernières années, nous n'avons pas augmenté les tarifs.

Mr MULKAY ajoute que la baisse est minime.

Mr CESSSES intervient : « A la lecture du budget primitif 2013, je déplore qu'en période de crise, aucune mesure d'économie ne soit apportée à ce budget, voire des dépenses de fonctionnement de 7 436 823 € qui ont augmenté de 38 % par rapport à 2012. Votre budget primitif ne supporte aucun effort afin de freiner les dépenses, comme par exemple l'énergie électrique qui est portée à 310 000 €. Je déplore aussi l'absence totale d'anticipation pour de futures charges déjà connues. Pour exemple : celle relative à la réforme des rythmes scolaires qui pèsera sur nos finances 2013 pour un montant minimum de 150 € par enfant.

Mlle MEYER signale qu'en rétrospectif, on s'aperçoit qu'il y a une stagnation des dépenses. Cela est signe d'une bonne gestion.

Mr CESSSES ajoute que Mr le MAIRE avait promis de faire des économies sur les postes d'éclairage public...

Mr le MAIRE répond que c'est une démarche que nous engageons tous les ans petit à petit, en régulant les heures d'éclairage ou en adoptant des ampoules basse consommation.

Mr CESSSES déplore également que le centre de La Salvetat St Gilles soit en ruine.

Mr le MAIRE demande s'il ne faudrait pas alors acheter le château.

Mr CESSSES stigmatise le budget primitif de Mr le MAIRE en précisant qu'il manque d'ambition pour la commune.

POUR23

CONTRE5 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDIERU - M. CESSSES)

ABSTENTION0

9. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Voir document joint.

Mr CESSSES signale que les taux fonciers sur le non bâti sont trop élevés. Il s'agit d'un élément confiscatoire.

Mr MULKAY rappelle que les bases qui servent d'assiettes à ce taux datent de 1970 et que le produit est très faible.

POUR23

CONTRE5 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDIERU - M. CESSSES)

ABSTENTION0

Départ de Mr ARDERIU qui donne procuration à Mme ANDRAU.

10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : COLLEGE GALILÉE - VOYAGE PARIS

Il convient de modifier la délibération du 18 décembre 2012 à savoir que la subvention calculée selon l'aide déterminée par l'assistante sociale du collège s'élève à 12 718 €.

Cette aide sera déduite directement de la participation aux familles par le Collège.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 718 € au collège Galilée.

Mme FALIERES souligne que le CCAS peut aider les familles dont les enfants sont en SEGPA et pour lesquelles il est prévu un voyage.

POUR23

CONTRE5 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDERIU - M. CESSÉS)

ABSTENTION0

11. PATRIMOINE COMMUNAL : VENTE PAR LES DOMAINES ET SORTIE D'INVENTAIRE

Par délibération du 26 juin 2012, le conseil municipal a autorisé la vente aux domaines de certains véhicules et matériel anciens qui ne sont plus utilisés par les services communaux. D'autres matériels ont été depuis ajoutés à la liste initiale, Monsieur le Maire propose donc de procéder à leur mise en vente par les services des Domaines.

Les biens inventoriés feront l'objet d'une sortie du patrimoine communal conformément à l'instruction budgétaire et comptable.

Biens inventoriés :

N° d'inventaire	Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette Comptable
1989/CANTINE/0003	AMENAGEMENT CANTINE SCOLAIRE	29 020,38	29 020,38
1995/CANTINE/0001	LOCAL PLONGE	1 856,86	1 856,86
2006/CANTINE/0041	COMPRESSEURS	5 262,40	5 262,40
2004/CANTINE/0022	CUISINE CENTRALE	7 355,40	7 355,40
2748	SWITCH BAIE DE BRASSAGE	68,40	68,40
2000/CANTINE/0009	RESTAURANT SCOLAIRE	1 617,91	1 617,91
2006/EBV/0017	SONORISATION REGIE SALLE DES FETES	417,24	0,00
1990/VEHICULE/0003	TRACTEUR INTERNATIONAL - 2145 TL 31	9 146,94	9 146,94
1994/VEHICULE/0006	PEUGEOT J5 DIESEL - 6621 XK 31	14 119,98	14 119,98
2003/VEHICULE/0010	RENAULT MEGANE 1.9 DCI - 877 ALT 31	13 264,00	0,00
2002/0013	SCOOTER DAELIM SG125J OTELLO	2 089,46	0,00
2005/MAIRIE/0087	SCANNER EPSON 2480	90,89	0,00
2088	IMPRIMANTE BROTHER HL-2030	96,88	0,00
2269	IMPRIMANTE BROTHER HL-5250DN LASER	304,98	0,00
2810	IMPRIMANTE BROTHER HL-2035 LASER	82,52	0,00
2296	SECHE LINGE ELECTRON. BOSCH 10KG	772,01	330,85
3004	PHOTOCOPIEUR NASHUATEC DSM620	81,82	0,00
TOTAL		85 648,07	68 779,12

Biens non inventoriés :

Epareuse Rousseau (1990)	N° serie : 50046
2 moteurs portes sectionnelles (maison 8 ave des Pyrénées)	Jolly entrainement
Matériel sonorisation Boris Vian (1993)	Baffles Bouyer RC750, baffles Acoustica C300, micros Majorcom, ampli Bouyer AS105D, ampli Bouyer AM1035
Lot 250 panneaux isorel	
Four Fagor 10 niveaux 18 Kw, pieds inox	
Remorque MIL PTAC 500kg	
6 projecteurs Thorn 2kw IM avec platines	
10 m3 grumes stockées en fût de 2m	
Autocom Alcatel Omni PC Office Small + cd rom	
Pabx Alcatel Office 4200D Small	
7 portiques acier équipés de 8 lampes	

POUR24

CONTRE0

ABSTENTION4 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDERIU)

12. MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Il s'agit de supprimer l'emplacement réservé n°4 (voir plan) dans la mesure où il est prévu un projet de construction dans ce secteur et que le promoteur porteur du projet (22 logements + 6 logements sociaux) s'engage à faire les travaux de liaison interne permettant le maillage des pistes cyclables et piétonnières entre la rue des Coquelicots et la rue du Château d'Eau.

Une enquête publique a été réalisée du 23 janvier 2013 au 5 mars 2013.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'entériner cette modification simplifiée du PLU.

Mme ANDRAU souhaite avoir les conclusions du commissaire enquêteur.

Mr le MAIRE répond que pour ce type de procédure, il n'est pas nécessaire d'avoir des commissaires enquêteurs. Il y a un registre d'enquête ouvert avec les diverses observations.

Mr CESSÉS ajoute que cela correspond à une sur urbanisation et que cela ne lui convient pas.

POUR23

CONTRE5 (M.LUMEAU - Mme ANDRAU - M.BERGOUGNIOU - M.ARDERIU - M. CESSÉS)

ABSTENTION0

QUESTIONS DE GROUPES

Bien Vivre à La Salvetat

1. Quel local aménagé comptez-vous nous attribuer, suite à la décision du Tribunal Administratif ?

Mr le MAIRE répond que suite au jugement du Tribunal Administratif, nous vous avons écrit pour vous attribuer un local (courrier du). Cette copie du courrier a été envoyée au Tribunal.

2. Contrairement à votre réponse à la question n°3 du Conseil Municipal du 19 février 2013, Bien Vivre à La Salvetat a déposé, en mairie, en décembre 2012, une demande pour réserver la salle Boris Vian. De plus, pouvez-vous confirmer vos propos que vous avez tenus auprès de Mr Arderiu, en présence de Mme ANdrau : « La salle, vous ne l'aurez pas. » ?

Mr le MAIRE répond qu'il n'a pas à répondre dans la mesure où il s'agit de relation entre une association et le Maire. Ceci est donc confidentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.